



Laon, le 31 août 2018

Communiqué de presse

Établissement des listes électorales pour l'élection des membres de la chambre d'agriculture

L'élection des membres de la chambre départementale d'agriculture de l'Aisne se clôturera **le jeudi 31 janvier 2019**.

Les électeurs individuels qui souhaitent obtenir leur inscription sur la liste électorale, au titre de l'article R.511-8 du code rural et de la pêche maritime, doivent adresser leur demande d'inscription **avant le 15 septembre 2018** auprès de :

**la commission d'établissement des listes électorales (CELE)
Préfecture de l'Aisne – Bureau de la réglementation générale et des élections
2 rue Paul Doumer – CS 20656
02010 LAON CEDEX.**

Les groupements professionnels agricoles qui souhaitent être inscrits sur la liste électorale des groupements électeurs, au titre de l'article R.511-10 du code rural et de la pêche maritime, doivent adresser leur demande d'inscription **avant le 1^{er} octobre 2018** :

**à la préfecture de l'Aisne
Bureau de la réglementation générale et des élections
2 rue Paul Doumer – CS 20656
02010 LAON CEDEX.**

Les formulaires de demandes d'inscription peuvent être retirés en mairie ou sur le site Internet des services de l'État : <http://www.aisne.gouv.fr/>

La commission d'établissement des listes électorales (CELE) établit des listes provisoires transmises en mairies pour affichage, en vue d'observations. À l'issue de la période d'examen des demandes d'inscription, **les listes définitives seront établies le 6 novembre 2018 pour les électeurs individuels et le 6 décembre 2018 pour les groupements professionnels agricoles**. Le cas échéant, d'autres réunions de la CELE pourront être fixées ultérieurement.

Les élections 2019 voient l'introduction du vote sous format électronique par internet, dès réception du matériel électoral et des instruments nécessaires au vote électronique, et au plus tard le dernier jour de scrutin.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet02